

(E) Pam. 3

COMITÉ POUR L'INDÉPENDANCE DES BOERS
(DE MONTPELLIER)

LA GUERRE ANGLO-BOER

CONFÉRENCE

DONNÉE LE VENDREDI 26 AVRIL 1901

A LA SALLE DES CONCERTS DU GRAND-THÉÂTRE DE MONTPELLIER

PAR

Louis GUIBAL

AVOCAT PRÈS LA COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

ANCIEN BATONNIER DE L'ORDRE

A LA DEMANDE ET SOUS LE PATRONAGE DU COMITÉ



MONTPELLIER

IMPRIMERIE SERRE ET ROUMÉGOUX, RUE VIEILLE-INTENDANCE, 5

1901

GUI

(E) Pam. 3

No. 29630.



ⓔ 29630
Pam. 3.

CONFÉRENCE D'ÉTUDES DES ÉTATS
UNIS

LA GUERRE ANGLO-BOER

CONFÉRENCE

LE 20 AVRIL 1901

LA GUERRE ANGLO-BOER

LE 20 AVRIL 1901

CONFÉRENCE

LE 20 AVRIL 1901

CONFÉRENCE

LE 20 AVRIL 1901

CONFÉRENCE

LE 20 AVRIL 1901

COMITÉ POUR L'INDÉPENDANCE DES BOERS
(DE MONTPELLIER)

LA GUERRE ANGLO-BOER

CONFÉRENCE

DONNÉE LE VENDREDI 26 AVRIL 1901

A LA SALLE DES CONCERTS DU GRAND-THÉÂTRE DE MONTPELLIER

PAR .

LOUIS GUIBAL

AVOCAT PRÈS LA COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

ANCIEN BATONNIER DE L'ORDRE

A LA DEMANDE ET SOUS LE PATRONAGE DU COMITÉ



MONTPELLIER

IMPRIMERIE SERRE ET ROUMÉGOUX, RUE VIEILLE-INTENDANCE, 5

—
1901

COMITÉ DE MONTPELLIER

- Président* J. LEENHARDT-POMIER, vice-président de
la Société centrale d'agriculture de
l'Hérault.
- Vice-Présidents*.... { P. DE GIRARD, ancien Conseiller général.
R. FAULQUIER, censeur de la Banque de
France.
- Secrétaire général*.. VALLAT, bâtonnier de l'Ordre des avocats.
- Secrétaire*..... REVERSAT, directeur du Syndicat agricole
de Montpellier.
- Trésorier* A. TISSIÉ, administrateur des Hospices.
VERNIÈRE, maire.
- A. SABATIER, doyen de la Faculté des
Sciences.
- VIGIER, doyen de l'École de Droit.
- QUESNEL, directeur de l'École supérieure
de commerce.
- A. GERVAIS, président de la Chambre de
commerce.
- Membres*..... { BLAVY, président de l'Association des
Amis de l'Université.
- KUHNHOLTZ, directeur de la Compagnie des
Mines de Graissessac.
- E. MARÈS, ingénieur.
- POGGIOLI, rédacteur en chef du *Petit Mé-*
ridional.
- DE VICHET, rédacteur en chef de *L'Éclair*.
- BONNEL, rédacteur-correspondant du *Petit*
Marseillais
-



S. J. P. Krüger

LE PRÉSIDENT KRÜGER

Dès le mois de novembre 1900, un *Comité pour l'Indépendance des Boers*, semblable à ceux qui existaient déjà, ou qui se sont formés depuis dans les principales villes des deux mondes, s'est constitué à *Montpellier*.

Ce Comité, composé, sans distinction d'opinions ou de croyances, de notabilités montpelliéraines, a délégué trois de ses membres, MM. Leenhardt-Pomier, P. de Girard et Étienne Marès, à Marseille, lors de la réception du Président Krüger. Et cette délégation eut, une des premières, la satisfaction de présenter au Grand Vieillard les sentiments de profonde sympathie de la population montpelliéraine. Depuis lors, le Comité a adressé au Président Krüger, par l'intermédiaire du Comité de Paris, de nombreuses listes d'adhérents recueillies dans toutes les communes du département.

Il a pris part, à Paris, aux réunions du mois de mars 1901, où les délégués de tous les pays ont constitué, sous la présidence d'un Français, M. le sénateur Pauliat, l'*Union fédérative internationale pour l'Indépendance des Boers*, dont le manifeste, universellement répandu, demande la fin de la guerre par l'*arbitrage* et la *médiation*.

Enfin, voulant suivre le mouvement qui se produisait, notamment dans les grandes villes allemandes, le Comité

a prié M. Guibal, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, de donner une conférence en faveur de la noble cause des Boers.

M. Guibal a bien-voulu accéder à ce désir et a donné, le 26 avril, dans la salle des Concerts, devant un public nombreux et attentif, la conférence dont nous donnons plus loin le compte rendu *in extenso*. L'assemblée a émis un vœu dont le texte a été immédiatement adressé au Gouvernement français et au Président Krüger.

COMITÉ POUR L'INDÉPENDANCE DES BOERS

(DE MONTPELLIER)

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 dans la vaste salle des Concerts : M. LEENHARDT-POMIER, président, entouré de ses collègues du Comité et autres notabilités, prend la parole en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Je veux, avant tout, au nom du *Comité pour l'Indépendance des Boers*, remercier bien sincèrement notre sympathique conférencier et compatriote, *M. Louis Guibal*, d'avoir bien voulu accéder à nos désirs en nous parlant ce soir de la cause assurément la plus attachante des temps modernes.

Mais nous devons aussi vous indiquer le motif et l'objet de cette réunion, car nous ne connaissons que trop le scepticisme que l'on professe généralement pour des manifestations qui paraissent bien platoniques quand on ne demande pas pour elles des sanctions plus effectives.

Les *Comités pour l'Indépendance des Boers* qui se sont spontanément constitués partout sur la surface du globe (et celui de l'Hérault en particulier) pensent tout autrement. Nous ne venons du reste nullement faire ici œuvre de passion ou de

haine. Nous voudrions, au contraire, avec le monde entier, que l'Angleterre des *Gladstone* et des *Livingstone* se ressaisisse elle-même, et qu'elle s'affranchisse du jingoïsme cupide et coupable des *Chamberlain*, des *Cecil Rhodes* et des *Milner*.

Nous estimons que les manifestations qui se produisent tous les jours (à l'étranger surtout), dans la plupart des grandes villes de l'ancien et du nouveau monde, ont une utilité réelle. Elles sont, en effet : réconfortantes pour les Boers, instructives pour les Anglais, et salutaires pour nous-mêmes ; car ce n'est pas sans profit pour un peuple qu'on évoque devant lui des idées généreuses et des sentiments élevés.

Vous l'auriez bien constaté, Mesdames et Messieurs, si, comme quelques-uns d'entre nous, appelés à recevoir le Président Krüger, vous vous étiez trouvés dans cette foule innombrable et enthousiaste qui, à Marseille, le 22 novembre, faisait à ce grand et malheureux vieillard (pour le plus grand honneur de la France), en dehors de tout appareil officiel, un accueil tel que ni les souverains, ni les conquérants les plus illustres n'ont jamais dû en recevoir de pareil.

Nul de ceux qui y ont assisté ne saurait oublier les émotions de l'heure solennelle, où, débarquant du « *Gelderland* », il posait le pied sur notre terre de France, simplement entouré de son sympathique ministre plénipotentiaire D^r Leyds et des autres braves délégués Boers qui, depuis quelques mois, faisaient connaître en Europe et en Amérique une vérité que les Anglais étaient trop bien parvenus à cacher, en accaparant tous les moyens de communication pour isoler les Boers du reste du monde.

Vous auriez senti vibrer chez chacun, ce jour-là, les plus vives et les plus nobles émotions, devant ce vieillard accablé, mais nullement abattu par les épreuves les plus cruelles et les plus imméritées, devant cet homme qui personnifie si bien la plus haute conception du plus pur patriotisme.

Il venait à nous, malgré son double deuil, avec cette foi et cette simplicité austères qui le caractérisent, demander à tous les peuples, non le secours des armes, mais les simples reven-

dications d'un *arbitrage* que l'entente des nations venait d'ériger en principe, pour mettre fin aux affreuses calamités de la guerre.

Contraint par l'âge et par une cruelle infirmité à abandonner (bien malgré lui) les champs de bataille, il laissait à de plus jeunes et de plus valides, à ceux de ses enfants et de ses petits-enfants que la mort n'avait pas encore fauchés, le soin de continuer, aux côtés des Botha, des Steijn et des Dewet, cette lutte héroïque. Et lui, pour ne pas devenir un obstacle aux évolutions rapides que nécessitait désormais la continuation de la guerre, il venait vers nous, en Europe, ne pouvant pas croire qu'on resterait sourd aux appels de celui qui ne réclamait que Paix, Justice et Droit.

C'est une des plus grandes satisfactions qu'il nous ait été donné de goûter, dans une carrière déjà bien longue, que d'avoir pu exprimer au grand patriote, au nom du Comité de Montpellier, dans un langage conforme au sien, nos sentiments et nos espérances (1).

Si nous n'avions pas eu, du reste, pour nous éclairer sur l'opinion publique, des manifestations fréquentes, semblables à celles de ce soir, toutes les erreurs et toutes les illusions se seraient certainement produites et propagées.

L'héroïque peuple boer pourrait croire que c'est avec une complète indifférence que le monde entier assiste à sa sublime lutte pour son indépendance, alors qu'on ressent au contraire partout une admiration sans bornes pour sa magnanimité et sa modération dans les victoires les plus imprévues, autant que pour son inébranlable fermeté dans les revers.

(1) Votre foi chrétienne, votre confiance inébranlable en un Dieu plus puissant qu'aucune force terrestre vous donnent le courage de supporter les épreuves les plus cruelles et les moins méritées; mais elles vous font également espérer que l'heure de la délivrance arrivera à son tour. C'est aussi, Monsieur le Président, ce que nous souhaitons, ce que nous espérons, ce que nous demandons à Dieu avec vous....



L'Angleterre, aveuglée par l'unique souci de ses intérêts ou par un funeste chauvinisme, qui conduit si souvent (et partout) à d'irréparables désastres, l'Angleterre aurait pu croire encore que les odieuses agressions préparées par les *Jameson* et les *Chamberlain* n'ont pas la réprobation unanime de tous les hommes de cœur, de paix et de justice.

Nous serions même les premiers à ignorer — aussi bien que les Anglais — que plus de 95 o/o des Allemands ne cessent d'envoyer chaque jour de toutes les plus grandes villes de l'Empire, à l'adresse de leur « Kaiser » et de son chancelier Bulow, l'expression unanime de leurs vœux en faveur de l'arbitrage, comme aussi de leur réprobation, pour le revirement inattendu qui se manifesta si malheureusement à Cologne.

Nous estimons donc que ces manifestations sont nécessaires et finiront même par être, à la longue, infiniment plus utiles qu'on ne le pense à la juste cause des Boers.

La France, qui fut toujours la première à protester partout en faveur de l'indépendance des peuples et qui la première a eu le mérite et l'honneur de recevoir, de façon si digne de lui et de nous, le Président Krüger à son arrivée en Europe, ne peut laisser aux autres nations le monopole de ces témoignages actuels de sympathie et d'admiration.

Je suis, du reste, certain que c'est avec enthousiasme et par acclamation unanime que vous allez accueillir le vœu que notre excellent conférencier, M. Guibal, aura l'honneur de vous soumettre, pour que nous l'adressions, à notre tour, au Gouvernement français et au Président Krüger lui-même.

La parole est alors donnée à M. GUIBAL, qui s'exprime ainsi :

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 22 novembre 1900, débarquait à Marseille le Président Krüger. Ce chef d'un peuple que l'on croyait déjà vaincu, simple dans son langage et certes modeste dans sa tenue, s'est, aussitôt sur nos quais, dressé comme dans la majesté d'un triomphateur ; et, loin de l'accueillir par des accents de pitié, toujours douloureux, même si la pitié est sincère et profonde, c'est par des acclamations enthousiastes que la vieille Europe tout entière, que la France tout d'abord, l'ont triomphalement reçu et respectueusement salué.

Sacré par le malheur, par l'exil et par l'âge (1), cet « indomptable vieillard » nous est apparu comme un proscrit, un persécuté ; et, faisant trêve à nos pénibles discussions, oubliant tout ce qui divise pour ne plus penser qu'à ce qui toujours rassemble les nobles cœurs et fait vibrer les âmes généreuses, les peuples se sont levés

(1) François Coppée au Président Krüger, 9 novembre 1900.

et, dans les élans d'une spontanéité saisissante, ils ont acclamé le Droit venant demander Justice !

L'impression qu'ont ressentie tous ceux qui assistaient à ces inoubliables journées est de celles qui ne s'effacent point, me disait hier encore notre président, M. Leenhardt. Nous la gardons comme un de nos plus doux souvenirs, ajoutaient nos vice-présidents.

En toute franchise, je n'en suis plus surpris. Car, après avoir été, moi aussi, émerveillé par le récit des fêtes de la France à Krüger, j'ai été profondément ému lorsque, regardant de plus près aux choses de l'Afrique du Sud, cherchant à démêler ou comprendre les causes de ce terrible conflit, dont les conséquences ne sont peut-être pas toutes encore entrevues, j'ai appris à mieux connaître les hommes des Républiques Sud-Africaines. Lorsque j'ai vu la droite sérénité de leur politique, leur générosité chevaleresque dans la guerre, l'admirable modestie de leurs triomphes premiers, la stoïque énergie de leur résistance, leur calme en face d'insuccès — peut-être, d'ailleurs, plus apparents que réels, — leur foi robuste et éclairée, et la constante affirmation qu'ils savent en donner, j'ai compris l'enthousiasme généreux de ceux d'entre vous qui dirigent à Montpellier ce mouvement vraiment patriotique. Comme vous, Messieurs du Comité, je me suis pris à penser :

que l'on ne pouvait pas rester indifférent à ce spectacle réconfortant d'un peuple accablé par le nombre et la puissance de ses adversaires, et que soutiennent de si robustes sentiments de foi, de patriotisme et de générosité;

que l'on ne peut demeurer impassible

Devant ce combat inégal, où ces héros,
Les fiers paysans du Transvaal,
De tous leurs défilés ont fait des Thermopyles ! (1) ;

que les causes de cette admiration étaient assez puissantes pour ne pas provoquer seulement l'enthousiasme d'une heure, les promesses d'un jour ;

que dans cette ville, qui nous est à tous si justement chère — notre petite patrie, — on pouvait grouper des sympathies vigoureuses, on devait affirmer son admiration pour un peuple généreux et fier et demander pour lui et avec lui le respect de son Droit, le respect de sa Liberté.

La beauté du sujet, la noblesse du but m'ont seuls conduit à écouter la trop flatteuse insistance du Comité montpellierain. Mais la lourdeur de la tâche me réservait de pénibles surprises.

Et puis tant d'autres dans cette ville, dans cette salle, sur cette estrade auraient mieux dit, et à plus juste titre. J'affirme, du moins, que peu eussent plus sincèrement pensé, plus vivement senti.

Ce sera mon excuse auprès de vous.

Vous me permettrez tout d'abord de jeter avec vous un rapide coup d'œil sur les diverses périodes de la guerre anglo-boer. Ce ne sera, je le sais, que vous rappeler ce que vous connaissez tous.

Déclarée le 10 octobre 1899, la guerre fut d'abord mar-

(1) François Coppée au Président Krüger, 9 novembre 1900.

quée par de grands et nombreux succès pour les armées des deux Républiques Sud-Africaines. Au grand étonnement de tous, à la grande admiration de leurs amis, les Boers triomphèrent des Anglais non pas seulement en des embuscades, mais aussi en des batailles rangées, par une tactique avisée, savante même.

Je vous rappelle seulement White enfermé à Ladysmith. Vous vous souvenez, n'est-ce pas, de Magersfontein, Colenso, Spion-Kop, enfin du siège de Mafeking.

L'Afrique du Sud allait-elle donc être, suivant la prédiction de Bismarck, le tombeau de la puissance britannique ! (1).

Mais l'Angleterre n'avait pas tardé à revenir de sa première stupeur : et, dans les premiers jours de février 1900, lord Roberts prenait dans l'Afrique du Sud le commandement des *deux cent mille* hommes que l'on avait transportés et mis sur pied pour lutter contre une poignée de héros.

Le 20 février 1900, le général Cronje, après avoir, avec ses quatre mille (4000) hommes, repoussé toutes les attaques de l'armée de quarante mille (40.000) anglais qui le cernait, était contraint de se rendre : sa troupe mourait de faim. Il fit d'ailleurs d'abord enterrer ses canons et brûler *son lager*.

Comme à cet autre dont le grand souvenir est dans

(1) Il est permis, en passant, d'exprimer le regret que aucun gouvernement n'ait alors appuyé l'arbitrage que, même en leurs victoires, les Boers n'ont cessé de réclamer.

tous vos esprits, l'Angleterre a encore choisi Sainte-Hélène pour prison. Exil impie, s'il en fût.

Cette fois encore, j'en ai l'assurance, il ne se trouvera personne pour l'excuser.

Peu de jours après, le général en chef des Boers meurt.

Le 26 mars, l'armée anglaise franchit la frontière du Transvaal.

Lord Roberts entre à Bloemfontein, capitale de l'Etat libre d'Orange.

Villebois-Mareuil tombe à Boshof.

Enfin, les Anglais, à grand bruit et comme en triomphe, entrent à Prétoria.

« Maintenant ils voudraient bien en sortir, ça n'est plus aussi facile », disait à Jean Carrère, correspondant du journal *Le Matin*, le lieutenant d'un des principaux généraux boers.

Je ne vous dis rien des faits que chaque jour nous apporte la Presse. Nous savons que la victoire n'est point assurée au Léopard britannique. Et ce matin encore nous lisions avec joie, presque avec orgueil, le succès de quelques Boers capturant un parti important d'Anglais.

Mais je voudrais rechercher avec vous, Mesdames, Messieurs, si cette invasion de deux pays civilisés, cette guerre acharnée contre deux peuples libres qui ne demandent que le respect de leur indépendance, pourrait trouver, sinon une excuse, du moins une explication dans les faits antérieurs ou dans les traités.

Pour nous fixer avec précision, il faut rappeler d'abord que la colonie du Cap, administrée depuis le XVII^e siècle

par la Compagnie hollandaise des Indes, fut, après avoir été occupée par une expédition anglaise, cédée par les Hollandais à la Grande-Bretagne (traité de Londres, 13 août 1814).

Aussitôt, les colons hollandais (boers, c'est-à-dire paysans), fuyant la domination anglaise, allaient s'installer dans le territoire du Natal et y fondèrent la « République de Natalia ».

Dès 1838 ils furent pourchassés de nouveau par les agents britanniques; et, par un nouveau *Treck* (émigration), ils allèrent en grand nombre s'installer au delà du Vaal (Transvaal) jusqu'au Limpopo.

Le gouvernement anglais reconnut, le 17 janvier 1852, par le traité de Zandrivier, l'indépendance du nouvel État de la République Africaine-Hollandaise.

Il semblait donc impossible que ce même gouvernement fit de nouvelles entreprises contre les Boers. Et cependant, au mépris du traité de 1852, le gouverneur anglais du Cap, Théoph. Shepstone, proclamait, le 12 avril 1877, l'annexion pure et simple du Transvaal aux colonies anglaises.

Les protestations — certes bien légitimes — furent bientôt appuyées par la résistance énergique de tout ce valeureux peuple. Et dans une guerre qui fut courte, mais significative (du 20 décembre 1880 au 25 février 1881), les Boers battirent les armées anglaises. Laings-Weck et Majuba-Hill furent, pour les Anglais, de cruelles défaites, — pour les Boers, au contraire, un éclatant et très juste triomphe.

Et cependant.... le prix de ces victoires fut un traité

(convention de Prétoria, 13 août 1881) (1) dans lequel on lit avec étonnement la *suzeraineté* de l'Angleterre : les relations *extérieures* du Transvaal seront soumises à la diplomatie anglaise ; à l'*intérieur* même, un Résident britannique exercera son contrôle sur les actes du gouvernement local.

Sans doute, ces restrictions à l'indépendance n'étaient que spéciales, elles ne portaient que, comme l'écrivait le 31 mars 1881 lord Kimberley, prédécesseur médiat de Chamberlain, « quant à certains objets spécifiés » ; et hors de ces objets tout était libre pour le Transvaal. Mais chacun devait douter qu'un peuple vainqueur eût réellement fait pareilles concessions..... Ce ne pouvait être qu'une méprise.

Les Boers protestèrent aussitôt — vous le comprenez. Et l'Angleterre put craindre un soulèvement général des colons de race hollandaise.

Elle fut donc contrainte d'écouter les réclamations que les délégués boers allèrent formuler directement à Londres.

Et, le 27 février 1884, elle signait le traité qui régissait encore les rapports des deux peuples, quand éclata la guerre de 1899.

L'économie de cette solennelle convention, ses termes mêmes méritent d'être précisés. Je veux vous les signaler nettement ; car, lorsque vous les connaîtrez bien, vous

(1) Sur cette importante question j'ai consulté les si remarquables articles de M. Despagnet, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, dans la *Revue générale du droit international public*, 1899-1900.

serez tous convaincus, comme moi, que les Républiques Sud-Africaines ont pour elles la Vérité et la Justice, c'est-à-dire, d'un seul mot, le Droit.

Le traité du 27 février 1884 reconnaît la souveraineté du Transvaal, absolue et indépendante. Une seule restriction y est apportée par l'article 4. « La République Sud-Africaine ne conclura aucun traité ou engagement avec un État ou une nation autre que l'État libre d'Orange, ni avec aucune tribu à l'est ou à l'ouest de la République, sans l'approbation de Sa Majesté la Reine. Une telle approbation sera considérée comme accordée au cas où le gouvernement de Sa Majesté ne notifiera pas, dans les six mois qui suivront la réception d'une copie de ce *traité*, que la conclusion d'un pareil traité est en opposition avec les intérêts de la Grande-Bretagne ou d'un des pouvoirs de Sa Majesté dans l'Afrique du Sud ».

Donc, sauf cette restriction toute spéciale et limitée, la République Sud-Africaine a dès lors une indépendance complète.

À la différence de l'étrange traité de 1881, celui-ci ne réserve plus à la Grande-Bretagne la *suzeraineté*. Les délégués boers, qui étaient allés en Angleterre pour protester contre une sorte de vassalité, ont obtenu pleine satisfaction.

Tout le préambule du traité de 1881, où cette suzeraineté se trouvait mentionnée, est supprimé.

Lord Derby — prédécesseur de Chamberlain — *biffe lui-même le mot de suzeraineté* sur le texte de la convention de 1881 qui sert à sa discussion avec les délégués

boers (1) ; et, le 15 février 1884, il précise : « *par l'omission de ces articles de la convention de Prétoria (traité de 1881), qui assignait à Sa Majesté et au Résident britannique certains pouvoirs spécifiés et des fonctions relatives au gouvernement intérieur et aux relations extérieures du Transvaal, votre gouvernement sera laissé libre de gouverner le pays sans ingérence, de conduire ses relations diplomatiques et de diriger sa politique étrangère, en se soumettant seulement aux conditions de l'article 4, c'est-à-dire qu'aucun traité (sauf avec l'État libre d'Orange) n'aura d'effet qu'après avoir été approuvé par Sa Majesté* ».

La fonction de Résident britannique à Prétoria est supprimée. Et l'Angleterre accrédite auprès du gouvernement sud-africain un agent diplomatique, consul général (art. 3 du traité de 1884).

La République Sud-Africaine nomme des consuls en territoire anglais. L'*exequatur* leur est donné par le gouvernement de Londres ; et le Président Krüger donne lui-même l'*exequatur* aux consuls accrédités par la Grande-Bretagne auprès de son gouvernement.

La convention est donc précise ; aucune équivoque n'est possible. L'exécution en est clairement faite par les deux puissances.

Mais..... *quid non mortalia pectora cogis,
Auri sacra fames?*

Après 1884, on découvre dans le Witwatersrand de riches gisements aurifères. Les étrangers affluent — An-

(1) Le document est entre les mains des représentants boers.

glais pour la plupart, surtout parmi les chefs des exploitations.

Les *Uitlanders* — comme on les désigne officiellement — veulent rapidement s'approprier même des droits politiques dans ce pays où ils arrivent à peine. Ils veulent exercer sur le gouvernement local une action législative, administrative, économique en définitive.

Ils fondent un syndicat qu'ils appellent ambitieusement l'« Union nationale du Transvaal »; et lui donnent pour siège (à quelques milles seulement de Prétoria) Johannesburg — cette « ville champignon » qui sort à peine du sol et déjà compte plus de 100.000 habitants. Et confiants dans leur puissance, ils formulent impérieusement leurs vœux.

A Prétoria on les trouve justement excessifs; et je crois vraiment qu'un gouvernement qui eût accepté semblables exigences eût trahi la confiance de la nation.

Mais les agents britanniques, et surtout le Secrétariat des colonies à Londres, soutinrent au contraire ces prétentions.

C'est que, derrière les vœux des *Uitlanders*, d'autres et plus puissants intérêts se cachaient encore.

Ne pourrait-on pas profiter du trouble qui naissait ainsi pour mettre à la discrétion des Anglais les richesses minières récemment découvertes ?

La Compagnie anglaise de l'Afrique du Sud « Chartered Company », confiée à Cecil Rhodes, voyait depuis quelque temps diminuer son crédit, — ne serait-ce pas le moyen de remédier à sa situation financière? de la relever au moins pour un temps? et de permettre ainsi d'opportunes réalisations ?

Un coup de main heureux devait permettre à toutes ces ambitions une facile satisfaction. Il fut préparé.

Mais l'entreprise du D^r Jameson avec sa police à cheval finit aussi piteuse qu'elle avait été téméraire. Entré dans le Transvaal dans la nuit du 29 au 30 décembre 1895, Jameson était capturé à Krügersdorp le 1^{er}-2 janvier 1896.

Le gouvernement des Boers le livra généreusement à la Grande-Bretagne, son pays.

Mais ce raid de flibustier ne trouva même pas une sérieuse réprobation devant la Justice anglaise.

On en fut d'abord surpris ; mais l'étonnement fut de courte durée, car on vit presque aussitôt le Cabinet anglais reprendre officiellement auprès du gouvernement de Prétoria les réclamations des Uitlanders.

L'État libre d'Orange et la République Sud-Africaine comprirent dès lors que la diplomatie anglaise en voulait à leur liberté, à leur existence même. Et ces deux peuples, qui ne sont en réalité qu'un par l'origine, la religion, les coutumes et les institutions, se rapprochèrent en une fraternelle préoccupation et se promirent (17 mars 1897) « appui réciproque avec le concours de toutes leurs forces, dans le cas où l'indépendance de l'un d'eux serait menacée ou attaquée, *à moins que l'État qui doit fournir le soutien ne démontre le mal fondé de la cause de l'autre État* ». Combien significative, combien admirable, après la lecture de cette clause, nous apparaît l'union des deux Républiques dans la résistance héroïque qu'elles opposent à l'envahissement britannique, aux usurpations brutales qu'on entendrait consommer contre elles !

Mais Chamberlain n'est pas arrêté par les stipulations si formelles du traité de 1884. Il ose prétendre que la suzeraineté de l'Angleterre subsiste toujours. Gêné sans doute par les termes de la convention, il invente une *réserve implicite*; et il ne craint pas d'alléguer que, même en dehors des termes, cependant si restrictifs de l'article 4, le gouvernement britannique a le droit d'exercer son contrôle sur la législation intérieure. Il précise et veut chercher dans l'article 14 du traité de 1884 le droit de s'opposer aux lois de l'Etat du Transvaal qui règlent la situation des étrangers dans cet État et notamment les conditions de leur naturalisation.

Audacieuses prétentions ! faites vraiment pour dérouter tout esprit impartial et de bonne foi.

Elles sont d'ailleurs sévèrement jugées par les Anglais eux-mêmes, et M. Westlake, professeur à l'Université de Cambridge, ne peut s'empêcher (1) de condamner ces arguties indignes, dit-il, de tout débat loyal, qui font nécessairement soupçonner la bonne foi de l'Angleterre dans ses négociations, et qui ont ainsi rendu la guerre inévitable.

Le Président Krüger et son peuple se posent, me semble-t-il, de façon plus digne lorsque, aux réclamations des Uitlanders, ils répondent par les propositions conciliantes que voici (2) :

(1) « *The Transvaal war* ».

(2) Propositions du Président Krüger à la conférence de Bloemfontein, 31 mai-6 juin 1899.

Les étrangers pourront être naturalisés après 2 années de séjour ; ils auront le droit de vote après 7 années ;

Le droit de vote pourra même appartenir après 4 années aux Uitlanders qui étaient établis dans le pays avant 1886 ;

La population des mines sera plus largement représentée au Volksraad ;

Pour être naturalisé, l'étranger devra prouver qu'il jouissait de ses droits civiques dans le pays où il séjournait antérieurement ; il devra justifier, en outre, d'une propriété valant 150 livres sterling (3750 fr.), ou d'un revenu de 200 livres sterling (5000 fr.).

Et la seule condition que la République Sud-Africaine met à ces larges concessions, c'est l'acceptation, par le Gouvernement anglais, du principe de l'arbitrage dans les différends qui pourraient s'élever entre les deux pays.

Ah ! vraiment, le président Steijn avait raison de dire : « Si la guerre éclate, Dieu saura que les Boers ont fait tout ce qui était possible pour l'éviter » (1).

Mais la conciliation ne pouvait point convenir aux appétits de la spéculation. A leurs exigences systématiques et toujours plus grandes, seule une confiscation des mines d'or pouvait donner satisfaction.

Et loin de s'arrêter en face des dispositions bienveillantes, généreuses même, qui s'étaient publiquement affirmées, les Anglais de l'Afrique australe crièrent plus fort encore ; et le Cabinet de Saint-James mit en route les troupes dont il disposait, concentra les troupes débar-

(1) Voir *Journal des Débats*, 7 juillet 1899.

quées à la frontière du Transvaal, convoqua même les réserves (8 octobre 1899) et prépara, avec l'invasion de l'État libre d'Orange et de la République Sud-Africaine, la guerre odieuse — « infâme », avait, le 16 juin 1899, écrit le *Daily Chronicle* — que les peuples civilisés ne sauraient suivre sans tristesse et sans crainte.

Alors, alors seulement (10 octobre 1899), le Transvaal notifia à la Grande-Bretagne que « la guerre serait engagée si, le lendemain à 5 heures du soir, il n'était pas donné satisfaction à ses demandes quant à l'organisation d'un arbitrage et au rappel des troupes britanniques concentrées à sa frontière, ou en cours de route ».

Qui donc oserait maintenant soutenir que ce peuple, qui proteste contre l'invasion dont il est menacé et qui, encore, et toujours, demande des juges et non point du sang ou le bien d'autrui, est, dans cette guerre, le provocateur ?

L'histoire contient, hélas ! d'autres exemples de ces provocations systématiquement préparées.

Vous m'en voudriez certainement d'insister, même en passant, sur des faits qui nous touchent tous de si près, que tous nous en pleurons encore.

Non, il n'est pas douteux que la provocation ne soit venue de l'Angleterre. Les faits que je vous ai rappelés vous l'ont clairement montré.

Et, s'il eût été besoin de quelque chose encore, les papiers trouvés au camp de Dundee eussent, à eux seuls, prouvé que depuis longtemps déjà l'agression était préparée par les Anglais.

Et pourquoi, grand Dieu ! cette inhumaine pensée ?

De bonne foi sans doute, certains Anglais vous diront qu'il y avait et qu'il y a de graves raisons. Questionnez-les. Ils vous donneront des prétextes qu'un jingoïsme aveugle peut seul faire accepter.

Ils vous parleront peut-être de la *raison morale* d'influence sur les races et pays avoisinant les possessions de la Grande-Bretagne. Mais sans peine vous leur répondrez que si l'influence d'une grande nation peut être désirable quand la civilisation doit y gagner, c'est-à-dire quand les principes de la morale doivent en tirer profit, il ne saurait, au contraire, en être sérieusement question quand la race et le pays voisins sont par leurs coutumes, par leurs lois, par leur valeur morale à côté, au-dessus même de la nation puissante. Et certes, les Boers nous ont montré que, parmi les nations civilisées, ils n'avaient pas de comparaison à redouter.

D'autres invoqueront une vague *raison naturelle ou géographique*. Prétexte, leur répondrons-nous encore. Car le pays était aux Boers avant que les Anglais eussent la pensée de s'y installer ; et les reliefs géographiques, loin de faire du Transvaal une dépendance possible des colonies voisines, l'en distinguent au contraire profondément et l'en séparent presque.

Il faut donc chercher ailleurs les causes vraies du conflit.

« C'est d'abord, dit M. Quesnel (1), et avant tout l'antagonisme de deux races également résistantes et tenaces.

(1) Quesnel, directeur de l'École supérieure de commerce de Montpellier. — « *L'Angleterre et le Transvaal* ».

L'une, fière de ses ressources, de sa supériorité intellectuelle, du grand rôle qu'elle joue dans le monde; s'indigne de n'être pas seule à dominer dans cette partie du continent africain; l'autre, profondément attachée à un sol qu'elle a arrosé de son sang, conquis par des guerres longues et périlleuses, consciente de ses droits, se refuse à céder la place. Pour l'une il y va de son honneur et de son prestige de grande puissance, pour l'autre de son indépendance ».

M. Quesnel caractérisait ainsi, sans la nommer, l'une des causes principales du conflit : l'*impérialisme britannique*, c'est-à-dire ce sentiment exagéré de la puissance nationale qui conduit l'Anglais à penser que partout la volonté de Sa Gracieuse Majesté doit régner souveraine; que sa diplomatie ne doit supporter aucune compétition; que sur tous les points du globe ses prétentions sont préférables à toutes autres et toujours doivent l'emporter; que sa volonté est une suffisante raison. Chauvinisme égoïste et parfois brutal, développé par l'habitude des spéculations commerciales et par l'esprit de lucre, et non plus ennobi par les ambitions humanitaires et désintéressées des premiers découvreurs de terres. Inaugurée par Disraeli, qui y gagna sa dignité de lord Beaconsfield, cette politique envahissante est devenue toute-puissante en Angleterre depuis la chute du parti libéral et la disparition du généreux Gladstone.

L'âpre spéculation contemporaine l'a habilement exploitée; elle l'a faite vraiment sienne, compromettant avec elle ceux-là même qui, il y a quelques années seulement, comme M. Chamberlain en 1895, n'hésitaient point à dire

qu'une guerre contre le Transvaal serait abominable, et étouffant les protestations des hommes d'État, des journalistes qui s'indignaient à la pensée d'une expropriation... pour cause d'utilité britannique et répudiaient avec énergie « un empire fondé sur la piraterie » (1).

J'aurais voulu ne pas vous redire ces jugements sévères portés, cependant, même par des Anglais, sur la politique de leur pays. Mais comment ne pas s'y arrêter, Mesdames, Messieurs, lorsque l'on se souvient de la mainmise brutale effectuée en 1869 par la Grande-Bretagne sur les gisements de diamants du Griqualand au préjudice de l'État libre d'Orange; et que, par suite, on est forcé de constater que, de même que l'Angleterre a jugé son influence nécessaire à Kimberley, peu après la découverte des riches mines de diamants, de même la souveraineté du Transvaal a paru fâcheuse à la Grande-Bretagne, peu après la mise en valeur des mines d'or du Witwatersrand.

Quel esprit impartial pourrait encore ne voir dans ces rapprochements qu'une coïncidence fortuite ?

Quant à moi, Mesdames, Messieurs, je ne puis qu'y trouver l'affirmation nouvelle des tendances britanniques.

Ego nominor leo. « Ces richesses doivent donc être à moi ».

C'est donc bien le Droit, c'est bien la Vérité que défend la diplomatie du Transvaal.

Et c'est pour en assurer le respect, en consacrant l'indépendance de son sol, que tout entier ce petit peuple des

(1) John Morley à ses électeurs d'Arbroath, le 5 septembre 1899.

deux Républiques s'est levé contre la puissante Angleterre.

L'amour de ce ciel qui a vu leur premier sourire, éclairé, secondé leurs constants efforts, de cette terre foulée par leurs aïeux et déjà laborieusement conquise par eux sur le désert et les dangers de toute sorte, fécondée de leur sueur ou arrosée de leur sang, de cette propriété qui leur tient d'autant plus au cœur qu'elle est l'abri, le temple de leurs patriarcales familles, le sanctuaire des vertus qu'ils y pratiquent, l'objet de leurs plus doux souvenirs, de leurs plus chères espérances terrestres, — voilà qui ne leur permet pas de renoncer à leur liberté; et c'est ce qui explique comment, chez ces agriculteurs, ces montagnards, on a pu voir une aussi subite éclosion de vertus guerrières et même de génies militaires.

C'est aussi ce qui doit faire davantage encore admirer la parfaite loyauté de leur attitude dans les démêlés diplomatiques dont je vous ai donné tantôt un aperçu.

La majestueuse figure du Grand Vieux, comme se plaisent à le nommer ceux qu'il dirige, a été trop souvent dépeinte pour que je puisse en donner un trait nouveau.

Elle se dresse d'une telle hauteur dans sa sérénité, dans sa confiance, dans sa foi, qu'elle défie toute comparaison, et dépasserait toute louange.

Je me borne donc à la saluer au passage, avec vous tous; et j'adresse au Président Krüger l'expression émue de notre admiration, de notre respect, de notre dévouement.

Plus jeune que lui et tout aussi passionnément dévoué

à l'indépendance de leur peuple, le président Steijn est resté au milieu des persécutés, tandis que Krüger venait très loin demander pour eux justice.

Véritable apôtre de la liberté des deux Républiques, exilé dans son propre pays, il relève et soutient les courages des Boers. Dépouillé de tout, il se donne tout entier à la patrie commune. Et l'enthousiasme que, sous les yeux même des Anglais, a, ces jours derniers, provoqué son élection nouvelle, nous montre combien l'âme de ce peuple a compris la sienne.

Avec eux, dans cette sainte lutte pour l'indépendance de leur peuple, *Joubert* — un brave dont le nom seul vous indique qu'il a tenu de près à notre pays, même à notre région — avait rapidement organisé la défense contre les empiètements que la puissance anglaise faisait depuis quelques années pressentir, qu'elle avait tentés déjà lors du raid Jameson.

Lors de la première guerre de l'Indépendance, il avait révélé ses qualités de chef d'armée. Et maintenant, âgé de plus de 80 ans, il avait conduit, on sait avec quel succès, les opérations militaires des Boers sur la Tugela et dans le Natal.

Les premiers revers de ses troupes et la grande tristesse qu'il en ressentit triomphèrent de son énergie, jusqu'alors indomptable. Il est mort, enlevé par le chagrin. Dieu ne voulait pas, sans doute, trop durement frapper cette âme de héros.

Il désigna lui-même Botha pour son successeur. Trente ans à peine, actif, courageux et calme, Botha a déjà toute

la maturité de caractère, toute l'énergie des âmes maîtresses d'elles-mêmes. Il s'était révélé dans les batailles de la Tugela, de Spion-Kop, de Walkrans; et Joubert l'avait justement distingué. Aussi maître de lui dans la bonne fortune qu'il le demeure dans les peines et les difficultés de l'heure présente, ce jeune général était vraiment digne de commander au grand peuple des Boers.

A côté d'eux, avec beaucoup d'autres citoyens de ce pays où l'amour du droit et de la liberté n'a jamais été égoïste, nouveau Lafayette, aussi brave sans doute mais moins heureux, Villebois-Mareuil conquiert bientôt par ses conseils et sa bravoure l'affection même de ceux qui l'approchent.

A Kimberley il reste seul à lutter devant une brèche faite par les Anglais et par laquelle ils tirent à mitraille sur les Boers. La mort l'épargne cette fois. Elle devait le prendre bientôt à Boshof. Il tombe en « Français et en chevalier ».

Que l'unanimité des regrets qu'a provoqués sa mort chez tous les patriotes des deux Républiques et du monde entier soit, en même temps qu'un adoucissement à la douleur de ceux qu'il a laissés sur terre, comme un nouveau fleuron à la couronne de gloire qui est notre commun patrimoine.

J'en passe, et des meilleurs sans doute.

Mais vous m'en voudriez de ne pas vous parler un instant de ce jeune chef, qui, toujours en marche avec sa petite armée, frappe quotidiennement des coups sur les Anglais, sans que jamais les Anglais l'aient pu joindre.

Christian Dewet est désormais légendaire. C'est le général fantôme, le général *trafic manager*, comme le définissent ses adversaires.

Né en 1858 dans la République d'Orange, Dewet a, comme ses compatriotes, fait dans la chasse l'apprentissage des rudes fatigues.

Devenu homme fait, possesseur des plus importantes boucheries de Bloemfontein, heureusement marié, père de nombreux enfants, dont trois fils, il eût certainement continué sa vie de famille sans attirer l'attention, si les grands malheurs dont est menacé son pays n'avaient ému son âme de patriote.

« De taille ordinaire, plutôt laid (dit le vicomte Emmanuel de la Coussaye, relatant les souvenirs de son frère Albéric de la Coussaye, témoin oculaire) (1), il n'a même pas ces traits dont on se plaît à parer les Boers : haute stature, grande barbe, l'air imposant. La figure, que ne parvient pas à garnir une barbe peu fournie, mal plantée, taillée en pointe, est petite et maigre. C'est un drôle d'homme, bâti comme un faucon : corps robuste et vigoureux, dominé par une tête mince. L'œil est celui d'un oiseau de proie prêt à fondre sur un ennemi, petit mais brillant, éclairé d'une lueur perçante, nette, caractéristique. On se sent mal à l'aise devant ce regard impénétrable et scrutateur, intelligent et profond, qui paraît fouiller dans vos pensées et les sonder. Les lèvres laissent passer l'imperceptible rictus railleur de l'homme qui, sans que l'on s'en doute, vient de mettre votre âme à nu,

(1) *Revue du Monde catholique*, 1^{er} mars 1901, p. 579, etc.

à deviné vos moindres préoccupations et, satisfait, se prépare à en tirer, sur-le-champ, profit à son avantage. A première vue, on reconnaît, en lui, le soldat de guérillas, et tel est, en effet, cet *endiablé désolant*, suivant l'expression même du maréchal Roberts. Depuis près de neuf mois, il tient en échec les 200.000 hommes de Roberts et de Kitchener, voltige autour des colonnes, les harcèle, disparaît au moment de l'attaque, reparaît au Nord quand on le croit au Sud, coupe les fils télégraphiques, fait sauter les lignes, arrête les convois, s'empare du chocolat de la reine et des cadeaux de Noël destinés aux soldats, se fait capturer sous forme d'un chapeau confortablement installé sur une perche, sans parler de ces autres mauvais tours, comme d'aller lui-même à Johannesburg demander des renseignements aux volontaires de la Cité, entre deux verres de whisky : tours que le maréchal Roberts n'hésite pas à qualifier « de très mauvais goût ».

Et la marche de lord Roberts et ses innombrables troupes n'ont rien pu contre l'ardeur, la sûreté et les succès de ces hardies entreprises.

Lord Roberts avait, dès les premiers jours de septembre 1900, déclaré annexer le Transvaal. Les Anglais se considéraient donc comme étant chez eux.

Or, le 1^{er} septembre, Dewet enlevait les rails près de Klip-River ;

Le 2, il coupait la ligne au sud de Kronstad et capturait un train de provisions.

Le 3, au sud d'Heidelberg et vers Patersburg.

Le 4, à Herning-Spruit.

Le 5, à Krügersdorp.

Le 6, à Balmoral.

Le 7, à Rodeval.

Le 9, près de Prétoria.

Le 12, encore à Krügersdorp.

Le 17, à Krokodil-Poort.

Le 25, il franchissait avec 2000 hommes les lignes anglaises et allait installer une municipalité orangiste à Lindley, occupé par les Anglais !

Il est l'effroi des armées anglaises. Et ses adversaires eux-mêmes reconnaissent en lui un stratégiste consommé autant qu'un valeureux soldat. « Qui chantera Dewet » ? s'écrie M. Bennet Burleigh, correspondant du *Daily Telegraph*. Honneur soit fait à qui honneur est dû ! La première fois qu'un général anglais, dans les conditions où se trouve Dewet, rompra les lignes de communication de l'adversaire et fera son jouet d'une armée de 80.000 hommes, alors je parlerai de lui avec les éloges qui conviennent ».

« Les étudiants de l'art de la guerre dans l'avenir regretteront que les Boers n'aient pas eu de Jomini avec eux ; car ce sont les opérations de Dewet, et non d'autres, qui feront le sujet des études de tous les professeurs de cavalerie dans toutes les écoles militaires du monde ».

En réalité, Dewet est un fantaisiste dont on ne se lasse pas de raconter les humoristiques exploits.

« Un matin, dit Jean Carrère, un des nombreux jours où le chef boer devait être « infailliblement pris », lord Methuen, sûr de son coup, arriva devant un camp

qui semblait endormi et où seule une sentinelle immobile veillait devant une grande tente, inévitablement la tente du général Dewet. A pas de loup l'armée s'avança, et l'avant-garde, après des efforts inouïs, arriva jusqu'aux premières tentes. Elles étaient vides ! Un peu plus hardiment on envahit le camp, on saisit la sentinelle. Fatalité ! Elle était en bois ! Seulement, elle portait à *la main*, c'est-à-dire à *la branche*, une lettre sur laquelle on lut l'adresse de lord Methuen lui-même. Et cette lettre disait : « Permettez-moi de vous laisser en dépôt ces vieilles tentes vides. J'ai pris, cette semaine, une cargaison de tentes neuves destinées à l'armée anglaise, et sur la perfection desquelles je vous fais mes compliments. Excusez-moi de ne vous avoir pas attendu, mais vous pourrez repasser ici dans deux ans.

» Christian DEWET ».

» Les Anglais eurent le bon esprit d'en rire, et reparèrent..... afin de s'emparer de Christian Dewet....., le lendemain ».

Sa douceur envers les prisonniers est aussi devenue proverbiale. Et loin de le croire capable de ce qu'une dépêche avait tenté d'accréditer — à savoir qu'il aurait fait fouetter et fusiller un parlementaire, — on sait, au contraire, qu'au lieu de parquer les prisonniers dans une enceinte en fils de fer barbelés, il s'est plus d'une fois contenté de... couper les boutons de leurs pantalons et de les renvoyer. Il fallait bien retenir la précieuse culotte. Pendant ce temps, au moins, ils n'étaient pas dangereux.

Aussi bien, c'est un fait aujourd'hui bien établi que tous les Burghers, quelque rudes que l'on veuille sup-

poser leurs mœurs, sont pleins d'humanité pour les prisonniers, les malades, les blessés tombés en leur pouvoir.

«Ils ont été très bons pour nos blessés», télégraphiait, le 12 décembre 1899, lord Methuen, et le 17 novembre il avait déjà écrit au général Cronje ses remerciements pour tous les égards des Burghers envers les ambulances et les sépultures anglaises (1).

Le *Morning Post* du 23 novembre reconnaissait les bons traitements des Boers pour leurs prisonniers : il donnait, notamment, ce détail touchant qu'ils s'étaient privés d'œufs pour en donner aux prisonniers malades. Au mois de décembre, le *Times* publiait des lettres d'un officier des Gordon highlanders, capturé à Wicholsons 'Nek et interné à Prétoria, toutes remplies de détails sur les égards des Boers envers leurs captifs.

Le 18 janvier 1900, un des officiers pris avec la garnison de Kuruman écrivait, après sa libération, au gouvernement de Prétoria pour le remercier des soins dont lui et ses compagnons avaient été l'objet pendant leur captivité et pendant leur voyage de retour, qui s'était fait à pied et avait duré quatorze jours. Des correspondances de soldats anglais apprenaient que les Boers procuraient à leurs prisonniers de Prétoria, sans les assujettir à aucun travail, même des moyens de distraction : foot-ball, concerts, etc. De Colesberg, on écrivait, le 3 mars, que les républicains, pendant leur occupation, s'étaient privés du nécessaire pour soigner les blessés

(1) *Revue du droit international public*, 1900, p. 681.

anglais, se bornant à interdire toute conversation avec les prisonniers. Enfin, les égards des Boers pour leurs prisonniers blessés étaient confirmés, le 7 mars, par le correspondant du *Daily News*, qui avait été pris par eux et venait d'être délivré à Bloemfontein.

Ne vous étonnez pas, Mesdames, Messieurs, que je ne cherche pas maintenant à décrire l'attitude des Anglais. La grande civilisation dont ils se réclament doit nous dispenser de semblables recherches. Et puis je ne veux point faire ici de comparaisons. J'aurais moins de plaisir à vous parler de Chamberlain et de son télégraphe, de sir Milner et de ses conceptions sur le gouvernement des peuples, de Cecil Rhodes et de son mercantile patriotisme, de ses rêves dorés. Et, d'ailleurs, je ne prétends pas opposer aux Boers généreux et braves, comme vous venez de les voir, des adversaires qui l'auraient été moins, et seraient inexcusables de l'avoir moins été (1). Je poursuis un autre but : je cherche ce qui doit apaiser et non pas ce qui pourrait irriter encore ; et dès lors, il me suffit de vous montrer combien ceux que l'on persécute aujourd'hui sont dignes de la Justice, combien ils méritent que l'on travaille à leur assurer la Paix dans la Liberté chez eux.

Dignes de la Justice, ils le sont, certes, ces hommes dont je vous ai dit les sentiments et les délicatesses. Mais

(1) Voir «*La guerre de l'Afrique australe et le droit des gens*», par Arthur Desjardin. — *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} mars 1900, p. 38, 44. 49 ; et dans la *Revue du droit international public*, 1901, un article de L. Mérignhac, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, sur les «*Pratiques anglaises dans la guerre terrestre*».

vous allez les juger encore quand vous saurez jusqu'où a su aller leur générosité, leur esprit chevaleresque.

Vous vous indignerez alors que l'on ait pu méconnaître leur attitude et la loyauté de leur défense, faire brûler leurs fermes, laisser outrager et maltraiter leurs femmes et leurs filles.

C'est un fait aujourd'hui constant que le général Cronje refusa à ses soldats l'autorisation de retourner contre les Anglais les balles dum-dum trouvées en quantité dans le camp abandonné de Glencoë.

Écoutez encore le colonel Ricciardi et le capitaine Resseger, qui commandaient les éclaireurs italiens à Spion-Kopje, raconter la fin de cette mémorable bataille (1) :

« L'armée anglaise, en déroute, franchissait péniblement les ponts de bateaux de la Tugela. Ses fermes mâchoires étroitement serrées, Botha la contemplait, et derrière lui deux batteries de canons Krupp attendaient, les artilleurs prêts à faire feu. Nous et d'autres officiers étrangers courûmes au général Botha et lui dîmes qu'il fallait tirer sur les ponts avec les canons. Très pâle, il répondit lentement : « S'il vous plaît, Messieurs, c'est moi qui commande ici. Voulez-vous me laisser tranquille » ? Nous nous retirâmes. Mais il nous fut impossible de voir se perdre une chance si forte, si facile. Nous retournâmes auprès de lui en le suppliant de tirer. Il se retourna et dit simplement : « Non ». C'en était trop. Nous revînmes à la charge. Cette fois, il sauta sur nous

(1) *Revue du droit international public*, 1900, p. 659.

comme pour nous étrangler : « Pour l'amour de Dieu, Messieurs, dit-il, voulez-vous vous taire ? Mes ordres stricts, héliographiés par le commandant général ce matin, sont de ne pas tirer sur un homme en fuite ». Cette humanité antimilitaire des généraux boers empêcha Spion-Kopje d'être un Austerlitz.

Le commandant en chef, c'était ce Joubert dont je vous ai parlé tantôt.

Le vainqueur généreux, c'était Botha.

L'un et l'autre ont pu commettre une faute de tactique ; mais ils voulaient ce qu'ils ont fait ; et je ne crois pas qu'il soit possible de trouver dans l'histoire de l'héroïsme, dans celle de la générosité chevaleresque, de trait plus noble, de plus noble sacrifice.

Quand un peuple a de tels hommes, il est digne de toute admiration ; parce qu'il est grand.

Grand, non pas seulement de cette grandeur que la fortune matérielle peut édifier, rapidement parfois, mais qui décroît si souvent avec elle, ne laissant plus que d'amers souvenirs et la plus funeste impuissance, mais de cette grandeur morale qui les dépasse toutes parce qu'elle donne aux peuples, comme aux hommes, toute leur valeur ; parce qu'elle met en jeu ce qu'il y a en eux de noble, d'immatériel, la puissance du cœur, les forces de l'intelligence, l'énergie de la volonté ; parce qu'elle tient tête aux épreuves, souvent triomphe de l'adversité, toujours impose le respect et conquiert l'admiration.

Ne vous semble-t-il pas que si ce peuple est vraiment menacé d'un grand danger, s'il est sous le coup d'une injustice, c'est faire œuvre bonne que de mettre à

son service les secours, ou l'influence pacifique tout au moins dont on dispose. Peut-on hésiter à le faire au lendemain de ces grandes assises des nations, où, sous l'inspiration généreuse d'un Monarque magnanime, le droit à la paix a été si solennellement proclamé.

Et d'abord, il me paraît certain que les difficultés qui ont donné naissance à la guerre comportaient toutes une solution pacifique.

L'Angleterre a cru devoir formuler pour les Uitlanders des réclamations excessives, portant sur la législation intérieure du Transvaal; le Transvaal a répondu: c'était mon droit, c'est une nécessité. Mais je ne refuse pas les concessions et je me sou mets au jugement d'arbitres impartiaux.

L'Angleterre a persisté: vous avez violé l'article 14 du traité de 1884; vous deviez aux Uitlanders l'égalité parfaite dans les droits, même politiques. J'ai promis la liberté commerciale, répondait le Transvaal, je l'ai réalisée. Je n'ai pas manqué à mes promesses. J'appelle et j'accepte le jugement d'arbitres impartiaux.

Et nul, en dehors de la Chancellerie britannique, de la «Chartered Company», et du gouvernement du Cap, n'osait soutenir que ces discussions pussent constituer des *casus belli*. Ce n'étaient point, en effet, des questions d'ordre purement politique; c'étaient, ce sont des contestations de droit. Et, dès lors, c'était le cas d'appliquer l'article 7 du projet russe à la Conférence de La Haye, reproduit en ces termes par l'article 16 du projet adopté par les puissances «*dans les questions d'ordre juridique et, en premier lieu, dans les questions d'interprétation ou*

d'application des conventions internationales, l'arbitrage est reconnu par les puissances signataires comme le moyen le plus efficace et en même temps le plus équitable de régler les litiges qui n'ont pas été résolus par les voies diplomatiques » (1).

Mais, a repris encore la Grande-Bretagne, je suis la Suzeraine, vous êtes le Vassal. Il n'y a place pour personne entre nous. Non, a fièrement répliqué le Transvaal, je ne suis pas le Vassal. J'avais défendu ma liberté ; vous l'avez reconnue par votre traité de 1884. Les termes en sont clairs ; vos hommes d'Etat eux-mêmes ont inscrit mon Indépendance. Je demande et j'accepte le jugement d'arbitres impartiaux.

Les termes que vous visez peuvent être clairs, a répondu l'Angleterre, mais l'esprit du traité réserve ma suprématie. Faisons juger, faisons juger, réplique simplement le Transvaal. Et ce n'est pas dans les écoles anglaises elles-mêmes que le Cabinet de Saint-James aurait pu chercher ses défenseurs. Car on y reconnaîtrait sans doute, ainsi que l'ont publiquement fait certains, et des meilleurs, parmi les jurisconsultes anglais (2), que puisqu'il s'agit uniquement d'une interprétation des traités de 1852-1881-1884, et que les documents dont le gouvernement sud-africain a fait publier le texte et le fac-simile saisissant des ratures opérées par lord Derby lui-même sur le traité de 1881, ne laissent et ne sauraient laisser place au plus léger doute.

(1) *Revue du droit international public*, janvier-février 1900, p. 106.

(2) Vestlake. — « *The Transvaal war* ».

Les choses ont marché cependant, sans que les peuples du continent européen aient fait entendre leur voix.

L'empereur d'Allemagne a fâcheusement abandonné le Président Krüger après l'avoir encouragé par le télégramme fameux dont vous connaissez bien le texte (1)

La Russie était absorbée par l'achèvement du Transsibérien et les complications qui s'annonçaient en Chine.

En France, l'ouverture prochaine de l'Exposition obtenait toute l'attention et concentrait tous les efforts du Gouvernement.

Et ces préoccupations diverses peuvent, dans une certaine mesure, expliquer l'inertie dans laquelle on est demeuré (2).

Mais aujourd'hui ces préoccupations diverses ont cessé. Les gouvernements sont libres. Et les peuples, aujourd'hui comme il y a 2 ans, professent à l'envi leur admiration pour les Boers, leur attachement à cette cause qui est bien, encore un coup, celle de la Justice et du Droit.

Les communiqués de la presse internationale nous apportent quotidiennement le compte rendu des réunions publiques ou privées dans lesquelles les Allemands affir-

(1) Le télégramme de Guillaume II au Président Krüger, après le raid Jameson, était ainsi conçu : « *Je vous félicite de tout mon cœur, parce que, avec votre peuple, sans recourir à l'assistance des puissances amies, et n'employant que vos propres forces contre les bandes armées qui avaient fait irruption sur votre territoire en perturbateurs de la paix, vous avez réussi à rétablir la situation pacifique et à maintenir l'indépendance du pays contre les invasions du dehors.* »

(2) Voir *Correspondant*, 10 novembre 1900, p. 538, etc. Henry de Car-donne.

ment leur foi dans la cause du Transvaal, conjurent leur Kaiser de revenir à ses premiers sentiments, et somment presque le Chancelier de l'Empire de ne pas plus longtemps se faire le complice des injustices et des spoliations dont les Boers sont menacés, ou sont déjà victimes.

Sur notre territoire, les manifestations ne sont pas moins nombreuses. Chez nous les sentiments sont aussi vifs. Et c'est pour en donner l'affirmation précise et solennelle que l'on vous a convoqués ce soir.

Vous pouvez sans crainte formuler vos vœux. Sans scrupule vous pouvez engager le Gouvernement à ne pas demeurer plus longtemps indifférent à la grande iniquité qu'on a osé concevoir et qu'on s'efforce de consommer.

L'article 3 de la convention de La Haye proclame en effet que *« le droit d'offrir les bons offices ou la médiation appartient aux puissances étrangères à un conflit, même pendant le cours des hostilités. L'exercice de ce droit ne peut jamais être considéré par l'une ou l'autre des parties en litige comme un acte peu amical »*.

Cela a été signé le 27 octobre 1899 par l'Angleterre.

Mais... elle continue à prétendre que le Transvaal a, en manquant à ses engagements, perdu le droit de se gouverner ! Nous avons vu ce qu'il faut penser de ce prétexte.

Aussi bien, sachez-le, la cause des Républiques Sud-Africaines ne nous est pas réellement étrangère. Leur écrasement, qui serait vraiment une honte pour la civilisation, serait aussi une grave défaite pour l'Europe (1).

(1) Henri de Cardonne.— *Le Correspondant*, 10 mars 1900 : *« La question du Transvaal devant les gouvernements et les peuples »*.

Ne voyez-vous pas, après sa mainmise sur l'Orange et le Transvaal, lord Kitchener remontant encore vers ces pays du Nil, où déjà.... Vous vous souvenez, n'est-ce pas? Ne serait-ce pas bientôt l'Afrique à l'Angleterre, du Cap à Alexandrie? le canal de Suez, la Méditerranée, menacés encore par la suprématie de la Grande-Bretagne, au grand détriment de toutes les puissances européennes?

Et plus près de cette conquête nouvelle... à Madagascar, la France ne serait-elle pas encore menacée? Sa prépondérance ne serait-elle pas du moins fort amoindrie?

Donc, pour tous les peuples, pour la France en particulier, la saine et clairvoyante politique appelle la manifestation du sentiment public; et ce serait sûrement mal comprendre les événements, en méconnaître la portée possible que de se retrancher dans un silence équivoque ou une apparente indifférence.

Et puis, faut-il donc qu'on puisse dire que le pacte international a vécu? que le droit public n'est plus? que le droit lui-même n'est rien? que la force seule gouverne?

Ah! je sais bien qu'une philosophie, dont les effets nous ont été, nous sont encore si cruels, n'a pas craint d'affirmer qu'il n'y avait pas d'autre droit que la force. « Que m'importe le droit, écrivait Max Stirner (1), je n'en ai pas besoin. Ce que je puis acquérir par la force je le possède et j'en jouis ». Et la société ne serait plus dès lors qu'un système de forces, où le triomphe appartiendrait, non seulement en fait, mais encore en droit, au plus puissant. « La force prime le droit ». Telle serait la

(1) « *Der Einzige und sein Eigenthum* », p. 275.

formule dernière de cette effrayante doctrine. C'était bien la pensée intime de Bismarck, si ce n'a pas été même sa parole au Parlement de Prusse.

J'en sais une autre qui enseigne que : aimer les autres c'est simplement devenir utilitaire pour leur compte comme pour le sien, et qui, n'appréciant les événements et les lois que par leurs effets, en arrive à affirmer que loin d'être une règle de désintéressement, le droit est la règle de l'intérêt même.

« Le désintéressement, écrivait Bentham, peut se trouver chez les hommes légers et insoucians, mais un homme intéressé avec réflexion, c'est ce qui est heureusement rare » (1).

Étonnez-vous, après cela, que Cecil Rhodes ait osé récemment s'écrier, dans un élan d'enthousiasme jingoïste : « Le drapeau de Sa Majesté, c'est l'actif commercial le plus grand du monde ».

Mais ce n'est pas l'école française, Mesdames, Messieurs, qui a proclamé ces désolants aphorismes.

Pour nous, la force n'est pas respectable quand elle opprime le droit.

Pour nous, l'intérêt n'est pas le mobile avouable des actions. Seul il déprime les volontés, sépare les individus et provoque les appétits violents.

Nous pensons que la solidarité des peuples et la protection des faibles sont des vérités et des garanties pour les puissants eux-mêmes ; que la violation du Droit porte malheur ; qu'elle prépare de nouvelles atteintes, provoque de nouveaux appétits, et que ceux-là seuls peuvent plus

(1) Bentham. — « *Déontologie* », p. 123.

tard s'en plaindre, qui ont su rester justes ou réclamer justice pour les victimes.

« La force sans la justice, c'est la tyrannie », disait Pascal.

Protégeons-en, défendons-en les autres et nous. Et, comme l'a toujours fait la France, comme nous nous le devons à nous-mêmes, rappelons à ceux qui pourraient l'oublier que s'il est désirable « que ce qui est juste soit fort », il faut avant toutes choses « que ce qui est fort soit juste ».

L'assemblée applaudit longuement le conférencier.

M. Guibal propose alors le vœu suivant :

« *La population montpelliéraine, réunie le 26 avril 1901*
» *à la salle des Concerts, adresse aux vaillants défenseurs*
» *des Républiques Sud-Africaines l'expression de sa sym-*
» *pathie et de son admiration.*

» *Elle affirme son profond respect pour le Président*
» *Krüger et fait, pour le triomphe de sa juste cause, les*
» *vœux les plus ardents.*

» *Elle espère que le Gouvernement français, se faisant*
» *une fois de plus le défenseur du droit et de la liberté*
» *contre la force et le despotisme, prendra vis-à-vis des*
» *puissances européennes l'initiative d'une entente pour*
» *inviter l'Angleterre à observer l'article 3 des conventions*
» *de La Haye et à terminer immédiatement une guerre*
» *injuste et cruelle, indigne du monde civilisé ».*

Ce vœu, soumis à l'épreuve et à la contre-épreuve, est adopté à l'unanimité.

Le Président du Comité montpelliérain a, sans retard, adressé à M. le Président Krüger le bref compte rendu de la conférence du 26 avril et le texte du vœu acclamé par les auditeurs. M. Grobler, Ministre des affaires étrangères, et M. le docteur Leyds, Ministre plénipotentiaire et Envoyé extraordinaire de la République Sud-Africaine, ont aussitôt répondu par les deux lettres qui suivent :

« Copie textuelle de la lettre de M. Grobler, à ce moment auprès du Président Krüger, en Hollande ».

Casa Cara. — Trompenberg, Hilversum, 3 mai 1901.

M. J. LEENHARDT-POMIER, président du Comité montpelliérain pour l'Indépendance des Boers, à Montpellier.

MONSIEUR,

Son Honneur le Président de la République Sud-Africaine m'a confié l'honneur de vous accuser la réception de votre estimée lettre du 27 avril avec, sous pli, le vœu émis en réunion publique par les habitants de Montpellier.

M. le Président m'a aussi chargé de vous exprimer ses remerciements sincères pour le dit vœu et de vous assurer combien il apprécie la sympathie dont ce vœu est un si éloquent témoin.

Il vous prie aussi, Monsieur, de bien vouloir être son interprète, auprès les inhabitants de Montpellier, de sa reconnaissance sincère de l'intérêt qu'ils portent à la juste cause du peuple Boer.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute distinction.

Signé : GROBLER.

« Copie textuelle de la lettre de S. E. le docteur Leyds à
M. Guibal ».

Bruxelles, 2 mai 1901.

LÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE
SUD-AFRICAINE

M. GUIBAL, avocat, Montpellier.

MONSIEUR,

Le Comité pour l'Indépendance des Boers, de Paris, me fait connaître la conférence que vous avez donnée à Montpellier le 26 avril, sous la présidence de Monsieur Leenhardt-Pomier.

Je me fais un devoir de vous féliciter, Monsieur, du grand talent dont vous avez fait preuve en cette occasion et de vous remercier chaleureusement du sentiment de justice et de générosité qui a animé votre parole.

Les nôtres, quand ils sauront ce qui est fait pour eux dans le Midi de la France, s'en sentiront réconfortés, comme ils l'ont été lorsqu'ils ont pu savoir comment votre généreux pays a accueilli notre vénéré Président.

Leur indomptable volonté de rester libres s'en trouvera raffermie encore : car, dans cette lutte géante de la force morale contre le nombre brutal, c'est un appui bien fort que l'approbation si complète des nations civilisées.

C'est là et dans la force de notre foi que nous plaçons toute notre espérance ; aussi éprouvons-nous un bien

sincère sentiment de reconnaissance pour ceux qui, comme vous, Monsieur, interprètent si parfaitement le jugement, définitif désormais, que porte, sur l'inique guerre que nous subissons, la France tout entière.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma considération très distinguée.

D^r LEYDS, *signé*,

Ministre plénipotentiaire, Envoyé extraordinaire
de la République Sud-Africaine.